

**MAIRIE de la CHAPELLE VAUPELTEIGNE**  
12, rue du Serein  
89800 La Chapelle Vaupelteigne  
☎ 03.86.42.40.80 & 09 52 87 33 00  
Mail : [mairie.lachapellevaupelteigne@gmail.com](mailto:mairie.lachapellevaupelteigne@gmail.com)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE  
SEANCE DU 18 Janvier 2016.**

Nombre de membres		Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	11-01-2016	27-01-2016
7	7		

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques CARRE, Maire.

Présents : Véronique BOUDIN (Adjointe), Martine CROCHOT (Adjointe), Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT, Raphaële DELALANDE, Bernard FOYNAT.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Alain TREMBLAY.

**ORDRE DU JOUR**

- Ajustement éclairage public
- Protection rampe accès secrétariat Mairie
- Aménagement Place de la Liberté
- Sécurisation des bâtiments Municipaux
- Entretien des chemins de la commune.
- Programme d'action pour 2016
- Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.
- Questions diverses.
- Date du prochain conseil.

Le maire propose que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour :

Une délibération pour la dématérialisation des délibérations, et une autre délibération pour le remboursement des cartes de transport scolaire. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le PV de la réunion précédent et lu et adopté.

**DELIBERATION 2016-001 DEMATERIALISATION DES DELIBERATIONS.**

Le Maire expose qu'il est possible d'envoyer les délibérations à la préfecture sous forme dématérialisée afin de gagner du temps et limiter la circulation des documents.

Pour se faire la Préfecture a envoyé une convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents, Le Conseil Municipal DECIDE d'envoyer les délibérations sous forme dématérialisée avec le support d'e-bourgogne. AUTORISE Le Maire à signer la convention avec la préfecture.

Séance du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

## **DELIBERATION 2016-002 REMBOURSEMENT DES CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Le Maire expose que depuis quelques années une participation pour le transport scolaire est demandé aux parents. Afin d'alléger la contrainte financière pour les parents, Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents DECIDE de rembourser la somme de 90 euros aux parents qui en feront la demande pour le remboursement du transport scolaire sur présentation du titre acquitté.

## **DELIBERATION 2016-003 RAMBARDE ACCES SECRETARIAT DE MAIRIE**

Dans le cadre de l'accès PMR de la mairie, une rampe d'accès en pente douce a été installée. Bien que cela ne soit pas obligatoire, le Conseil Municipal a décidé de faire installer une rambarde.

Des devis ont été demandés, deux entreprises ont répondu :

- SOCIETE JCD 2640.00 €TTC
- EURL LEMAIRE ADRIEN 1968.00 €TTC

Après en avoir délibéré par 7 voix pour le devis de l'EURL LEMAIRE a été retenu.

### **Ajustement éclairage public**

La société Eiffage nous a installé l'éclairage LED avec une horloge astronomique pour définir l'allumage le soir et l'extinction le matin à partir du lever et couché du soleil extinction à 23h et allumage à 6h30.

Un interrupteur permet de conserver l'éclairage toute la nuit en utilisant une horloge 2 canaux

Le système de sécurité avec allumage par appel téléphonique fonctionne mais assure une commande de jour comme de nuit.

Le Maire a demandé à la société Eiffage de ne permettre la commande que la nuit, après différentes manipulations et tentative de mettre le système en parallèle avec l'horloge nous n'avons pas obtenu le résultat escompté.

Lors de la dernière intervention le 11 janvier il s'est avéré que la solution serait d'ajouter une petite horloge supplémentaire

Mme Saint Joan a quitté Eiffage, le 14 janvier, après une conversation avec Mr LOREDON, il est proposé d'analyser la possibilité de l'utilisation d'une horloge 3 canaux.

### **Eclairage de Noël**

Il faut prévoir de demander le coût d'une prise sur les poteaux afin de pouvoir installer les décorations de Noël (traverses lumineuses).

La désinstallation des guirlandes sera faite par Eiffage.

### **Eclairage église**

Comment mettre en valeur l'église avec les moyens existants ?

### **Aménagement Place de la Liberté**

Les travaux n'ont pas été terminés par l'employé communal, nous devons décider du mode opératoire pour terminer cette installation. Un nouveau maçon vient de s'installer sur Chablis, il faudrait le contacter pour voir s'il pourrait terminer l'ouvrage. En complément d'autres sociétés de maçonnerie seront consultées.

### **Sécurisation des bâtiments Municipaux :**

Nous avons du matériel informatique et imprimantes dans le secrétariat, dans la salle des fêtes de nombreux matériels y compris de la sonorisation, le local technique en face de la Mairie comporte maintenant des machines et de l'outillage.

La Mairie d'Avallon est protégée par une alarme

La salle des fêtes de Lignorelles s'est fait voler son installation de sonorisation

Nous avons déjà eu une tentative de vol à la salle des fêtes.

Le vol de l'ordinateur de la Mairie et de son disque dur de stockage serait un préjudice important

Le Conseil municipal décide de demander des devis pour la protection de l'ensemble des bâtiments communaux. Le fait que tout soit rassemblé au même endroit facilitera probablement cette installation.

### **Entretien des chemins de la commune.**

La société PROU ayant repris le chemin en bas de « La Fourchaume » avec un ajout de cailloux, le Maire propose d'organiser une réunion pour définir un nouveau cahier des charges avec une part plus importante d'ajout de cailloux.

La société PROU se propose de reprendre le travail pour la commune fin février, début mars.

Le chauffeur de la CCPC devant être à nouveau opérationnel pour les travaux mi-janvier, devons-nous prévoir une opération de recentrage du chemin le long de la vigne de Mr Crochot ? Nous devons refaire le point sur les chemins abimés qui pourraient être traités avec le fraisa rapidement avant que le matériau ne soit plus utilisable. Des sociétés pour faire le rebouchage pourraient également être contactées pour demander des devis.

### **Programme d'action pour 2016**

- Finir la place de la liberté
- Réparation toiture de l'église et enduit sacristie.  
Le service des monuments historiques nous a procuré les recommandations pour réfection toiture et enduits, sur fourniture de devis nous pourrions recevoir une subvention de 50% sous condition que le devis porte bien sur un ravalement à la chaux exclusivement.
- Logement du Presbytère  
Il est apparu deux fissures dans le sol de la salle de séjour avec remontée d'humidité devront être traitées.  
Toit de l'abri dans la petite cours à reprendre.
- Salle des fêtes  
Installation en extérieur d'un rangement pour le matériel de nettoyage  
Agrandissement de la cuisine.  
Pose de barrières pour sécuriser la place.  
Sécuriser le local technique par le changement des portes.  
Remplacement de la porte centrale de sortie de secours qui a été endommagée.
- Ravalement de la Mairie et changement des volets.

### **Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.**

Réunion des Maires le 5 février

Conseil communautaire le 9 février

### **Accès PMR.**

L'Accès PMR pour la Mairie, salle des mariages, église, village doit être réalisé pour élaborer l'agenda. Mr BONNOTE est venu le 18 janvier 2016, il transmettra ces conclusions, le programme possible des travaux ainsi que le cout estimé. Le point noir restant l'Eglise qui compte tenu de sa situation restera difficile à mettre aux normes PMR.

- **Le prochain Conseil est fixé au 29 Février à 18 Heures.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une question est posée sur la possibilité de planter sur une parcelle proche du village. Des renseignements doivent être collectés avant de pouvoir répondre au demandeur.

Des croquettes pour les chats seront achetés par la Mairie, pour venir en aide aux bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
Jean Jacques CARRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Carre', with a stylized flourish extending to the right.